



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOUCY

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 20h30, le conseil municipal de SOUCY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Laurence SCHOENBERGER.

Présents : Mesdames L. SCHOENBERGER, C. DESJEUX, S. DECOURCELLES, M.C. DURAND, F. SIX, S. BOISSON
Messieurs J.C. LEROY, M. P. ROLLAND, J.J MANGIN, T. CHARLOT, J.L. MERY, H. YOUMBI, M. SPANU, R. BRISSON, J.L. GUILBAUD

Absents excusés : J. POUTHE représentée par L. SCHOENBERGER, X. TROCHET représenté par Jean-Claude LEROY

Absents : Mme S. LECLERCQ, B. PAEPEGAEY

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEROY

Après sa lecture, le compte-rendu de la séance du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Contributions directes locales : fixation des taux d'imposition 2025
- Subventions 2025 aux associations et organismes divers
- Projet d'étude de faisabilité d'un projet de parc photovoltaïque par la société ELEMENTS GREEN parcelles ZM8, YB1 et YB6
- Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne « Promeneurs du Net »
- Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet et autorisation de recruter un agent contractuel
- Désignation d'un membre titulaire suite à une démission et d'un membre extérieur au sein du C.C.A.S.
- Approbation du nouveau règlement du cimetière
- Questions diverses

CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025 (DELIBERATION N°2025-11)
--

En exercice : 19 membres Présents : 15 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 17

Vu l'avis de la « toutes commissions » en date du 7 avril 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation de 1.60 % sur les contributions directes locales,
- **VOTE** les taux d'imposition communaux 2025 comme suit :
 - **taxe du foncier bâti : 36.61 %**
 - **taxe du foncier non bâti : 48.64 %**
 - **taxe d'habitation des résidences secondaires : 16.88 %**
 - **Produit attendu : 706 743 €**

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS
(DELIBERATION N°2025-12)

En exercice : 19 membres Présents : 15 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 17

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la « toutes commissions » en date du 7 avril 2025,

Considérant qu'il convient de décider individuellement le montant des subventions aux associations ou organismes divers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions une à une comme suit :

- **ACLS : 750 euros**
votée avec **1 ABSTENTION (S. BOISSON) et 16 POUR**

- **AMICALE DES SANS SOUCY : 1500 euros**
votée à l'unanimité

- **AMICALE DES CHASSEURS : 350 euros**
votée à l'unanimité

- **ASEAMAS : 100 euros**
votée à l'unanimité

- **CAC DU BEON : 1 500 euros**
votée à l'unanimité

- **COMITE DES FETES : 1600 euros**
votée à l'unanimité

- **COMITE DE JUMELAGE : 2000 euros**
votée avec **3 ABSTENTIONS (F. SIX, M. SPANU et JC LEROY pour son pouvoir) et 14 POUR**

- **COMPAGNIE TO THEATRE : 400 euros**
votée à l'unanimité

- **ASSOCIATION SPORTIVE DE KARTING : 400 euros**
votée à l'unanimité

- **COOPERATIVE DE L'ECOLE MATERNELLE : 1250 euros**
votée à l'unanimité

- **LOVE DANCE : 500 euros**
votée à l'unanimité

- **PRAAT : 350 euros**
votée à l'unanimité

- **TENNIS CLUB DE SOUCY : 1000 euros**
votée à l'unanimité

- **LES SANDREAS : 800 euros**
votée avec **1 CONTRE (F. SIX) et 16 POUR**

DECIDE à l'unanimité d'allouer au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle dans le cadre des festivités du 14 juillet 2025 d'un montant de **400 euros**. Cette subvention sera versée si et seulement si la manifestation a lieu.

DECIDE à l'unanimité d'allouer au CCAS une subvention d'un montant de **6 500 €**

DECIDE à l'unanimité d'allouer au budget POLE SANTE une subvention d'un montant de **12 000 €**.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.

**PROJET D'ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE PAR LA SOCIETE ELEMENTS
PARCELLES ZM8, YB1 ET YB6**

Suite à l'intervention, avant le conseil, de l'entreprise LAFARGE, le point est reporté au prochain conseil. Une entrevue est prévue rapidement avec la société LAFARGE.

**CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'YONNE « PROMENEURS DU NET »
(DELIBERATION N°2025-13)**

En exercice : 19 membres Présents : 15 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 17

Vu l'avis de la « toutes commissions » en date du 7 avril 2025,

Vu la convention « Promeneurs du Net » proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne,

Considérant que le projet doit permettre de développer :

- L'organisation de présence éducative sur Internet dans les espaces où sont présents les jeunes en particulier sur les réseaux sociaux,
- L'accompagnement des projets collectifs via les outils numériques,
- La mise en place d'espaces de parole et d'échange sur Internet
- La création collective de contenus (blogs, sites...) avec et pour les jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** la convention « Promeneurs du net » telle que présentée et annexée
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION ET
AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL
(DELIBERATION N°2025-14)**

En exercice : 19 membres Présents : 15 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 17

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour répondre aux besoins du service animation en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires,

Considérant la nécessité de renforcer l'effectif de l'équipe d'animation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Mme le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique. A ce titre, il est créé un emploi d'animateur territorial à temps complet avec possibilité de rémunération d'heures supplémentaires.
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

CCAS : DESIGNATION D'UN MEMBRE ELUS ET D'UN MEMBRE EXTERIEUR SUITE A UNE DEMISSION (DELIBERATION N°2025-15)

En exercice : 19 membres Présents : 15 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 17

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection des membres du conseil municipal en date du 27 mai 2020,

Vu la délibération n°2023-33 en date du 11 avril 2025,

Vu l'avis de la « toutes commissions » en date du 7 avril 2025,

Considérant la démission de Mme Christine BERTRAND en date du 29 juillet 2024,

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement dans l'ordre du tableau des élus,

Considérant l'implication et le dévouement d'une personne bénévole au sein du CCAS,

Considérant la volonté de Mme la Présidente du CCAS de nommer cette personne au sein du Conseil d'administration,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **NOMME** Mme Sylvie BOISSON membre titulaire du CCAS en remplacement de Mme Christine BERTRAND,
- **PROCEDE** à la désignation d'un membre extérieur au sein du conseil d'administration du CCAS en la personne de Mme Marylin TURQUIN.
- **DIT** que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS reste à 11 membres dont 4 membres élus en son sein.
- **DIT** que le conseil d'administration du CCAS est composé comme suit à compter de ce jour :
 - Présidente : Laurence SCHOENBERGER, Maire
 - Membres titulaires : Janine POUTHE, Henri YOUNBI, Xavier TROCHET, Sylvie BOISSON
 - Membres extérieurs : Clotilde MERCUZOT, Hélène DELABRE, Dominique BLANC, Maria MAUTRET, Sylvie MANGIN et Marylin TURQUIN

**CIMETIERE : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT
(DELIBERATION N°2025-16)**

En exercice : 19 membres

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 17

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement du cimetière afin d'assurer une meilleure gestion des lieux et de répondre aux évolutions législatives et réglementaires en matière funéraire. Le nouveau règlement inclut la mise en place de cavurnes.

CONSIDERANT que le projet de nouveau règlement du cimetière, annexé à la présente délibération, définit notamment,

- Les conditions générales d'accès et d'utilisation du cimetière,
- Les règles relatives aux concessions funéraires,
- Les dispositions concernant l'entretien et l'aménagement des sépultures,
- Les obligations des familles et des entreprises funéraires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau règlement du cimetière communal, annexé à la présente délibération.
- **MANDATE** Mme le Maire pour signer et mettre en application ce règlement.
- **CHARGE** Mme le Maire de veiller à son affichage et à son application effective par l'ensemble des usagers et intervenants du cimetière

QUESTIONS DIVERSES

- L'inauguration du parc de la Mauvotte a été une belle réussite.
- Mme le Maire fait part d'une tentative d'effraction au stade : une plainte a été déposée.
- La communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a mis en place de nouveaux points d'apports volontaires, chemin des Patouillats près des ateliers.
- Un conseiller demande si le CAC du Béon établit des conventions pour les concerts. Mme le Maire précise qu'il n'y a pas de conventions mais suite à diverses manifestations estivales ayant provoqué des nuisances sonores, La commune a demandé au CAC du Béon de ne plus accepter ce genre de manifestations.
- Mme le Maire informe que le prochain conseil aura lieu le 15 mai 2025.
- Pôle santé : l'inspection du travail s'est invitée mardi dernier à la réunion de chantier. Des rambardes de sécurité sont à poser sur la toiture terrasse pour protéger les interventions des entreprises d'entretien (climatiseur) : 15 à 20 000 € supplémentaires sont à prévoir. La base de vie est à remettre jusqu'à la fin effective du chantier.
- Sylvie DECOURCELLES remet le compte rendu de la dernière commission animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude LEROY



Le Maire,

Laurence SCHOENBERGER

